

## Jean-Baptiste André Godin à Georges Barral, 15 juin 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (163r, 164v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Georges Barral, 15 juin 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47819>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 juin 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Barral, Georges \(1842-1913\)](#)  
Lieu de destination 66, rue de Rennes, Paris

## Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin rend compte à Barral de l'audience du procès et des conclusions du ministère public qui est partisan de l'insuffisance de la description des émaux dans le brevet de Godin et qui a déclaré que les experts de la contre-expertise étaient sous l'influence de celui-ci.

Notes Le brevet de 1867 de Boucher et Cie auquel Godin fait référence doit être le brevet n° 74 500 pour un procédé de moulage applicable aux pièces creuses n'ayant qu'une ouverture, telles que bombes, boulets creux, sphères, etc., déposé le 16 janvier 1867 (voir en ligne : INPI 19e : dossier 1BB74500, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>, consulté le 22 janvier 2023)

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre rédigée sur un feuillet de quatre pages.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
- [Luynes, Victor de \(1828-1904\)](#)
- [Péligot, Henri](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 15. Juin 1769

Cher Monsieur Tharel.

Si je me voudrai déclarer de ma affaire, c'est que le débat clos, je ne pourrais plus que l'attendre...; M<sup>e</sup> l'occasion étant d'avis que il n'ait plus rien à faire.

Le Ministère public s'est prononcé l'après-midi, je savais que il devait m'être contraire et il l'a été. Mais le plus curieux de ses conclusions c'est qu'il fait de moi un contrefaiseur de boutons émaillés par mes procédés que j'oublie à fait brevetés en 1859.

La cour rendra, ma dépo-

ture attendue dimanche l'après-midi, je ne sais ce qui concernera mon travail, le libéralité de la partie, & d'après ce que j'en sais, les experts ont bien dégagé sans leurs tâches l'insuffisance des dosages de cette composition, il m'était toutefois de les donner moi-même, et que si mon brevet avait été que ce que les experts ont fait il aurait été tout à fait que l'insuffisance de la description ne fait pas de doute pour les premiers experts, que si le travail a été plus facile pour vous, M<sup>e</sup> de Baynes n'a pas délogé, c'est parce qu'il à votre insu, vous avez fait

agir sur mon inspiration,  
je l'est obligé de déclarer  
que mon travail n'offre  
point de garanties.

Mais pourtant, du reste  
il vaut mieux être vaincu  
que faire ces conciliations  
qui dégradent qui en  
provoquent un extrait assez  
détaché.

Je vous prie d'agréer, cher  
Monseigneur, l'assurance  
de mes sentiments  
dévoués.

Georges